



Divorce et carte de séjour 10 ans

Par **anna2006**, le **10/09/2014** à **14:02**

Bonjour, je suis étrangère mariée avec un français depuis 4 ans et j'ai obtenu mon titre de séjour 10 ans il y a quelques mois. Mon mari et moi souhaiterions divorcé car nous ne nous aimons plus. Cependant nous ne voulons pas par ce divorce mettre en péril mon droit de séjour en France... Que se passera t il pour moi si nous divorçons? Puis je rester en France, même divorcé? Mon titre de séjour de 10 ans me sera t il retiré? Que va t il m'arriver? Que nous conseillez vous? merci

Par **anna2006**, le **11/09/2014** à **11:25**

oui mais ca fait quoi sur le plan administratif s'il y a divorce? il faut le dire à la prefecture? et du coup eux peuvent retirer la carte de 10 ans?

Par **anna2006**, le **11/09/2014** à **15:53**

ha d'accord! vous êtes passé par un avocat et il n'y a eu aucun problème pour le divorce entre vous (étranger-français). Ca me parait bizarre que le divorce et la carte de séjour 10 ans ne soit pas relié...

Par **anna2006**, le **13/09/2014** à **10:32**

D'accord! Moi ca fait 8 ans que je suis en france mais avec des visas etudiants et 4ans et demi que je suis mariée et quelques mois aue j'ai la carte 10 ans. A ton avis devons nous divorcé quand meme ou attendre? Nous avons peur de me faire retirer ma carte et que je sois obligé de retourner dans mon pays???

Par **anna2006**, le **15/09/2014** à **09:09**

D'accord merci pour ton aide, je crois que le mieux ce serait de voir directement avec un avocat mais disons que nous avons peur des retombées, on ne veut pas ébruiter cette histoire pour ne pas me causer de soucis...qu'en penses tu espoir 95?